



NOTE DE RENTRÉE 2016

LES NUMEROS UTILES

École élémentaire: 04 50 35 73 87

École maternelle: 04 50 35 71 72

Périscolaire + cantine : 04 50 35 71 72

Site de l'école :



<http://ecoleonnion.free.fr>

courriel : ecoleonnion@orange.fr

LES ENSEIGNANTS

Mme FRANÇOIS

PSMSGs A

Mme BERTAUX

PSMSGs B

Mme ARA SOMOHANO

GSCP

Mme GERMAIN CHEVREL

CE1CE2

Mme PAGNEUX

CE2CM1

Mme FAURE/Mr FRANÇOIS

CM1CM2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à corriger ou compléter impérativement pour

lundi 5 septembre 2016

COOPERATIVE SCOLAIRE



La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève à **9 €** par enfant.

Paiement en liquide ou par chèque à l'ordre de la « Coopérative

Scolaire N 074 20186 »

ASSURANCE

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties scolaires par exemple).

Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantit ces risques et couvre, en particulier, les dommages subis **par lui et de son propre fait**. Vous pouvez, le cas échéant, souscrire à une assurance scolaire.



LES HORAIRES SCOLAIRES

Horaires d'ouverture du portail : 8h50 et 14h05

Horaires de début des cours : 9h et 14h15

Horaires de sortie : 12h et 16h30

Nous vous rappelons qu'il est impératif de respecter ces horaires.

Les portes seront fermées :

- à partir de 9h

- à partir de 14h15 (réouverture possible en maternelle à 15h)



SORTIES – SÉCURITÉ - ABSENCES

Les responsables de l'enfant ne peuvent venir chercher celui-ci à l'école pendant les heures scolaires que pour une raison médicale et après en avoir averti l'enseignant concerné.

En aucun cas, l'enfant ne sortira seul pendant les heures scolaires. En maternelle, les responsables de l'enfant ou ceux désignés par eux doivent accompagner et venir chercher celui-ci **à la porte de l'école et en respectant les horaires**. La scolarité étant obligatoire à partir de 6 ans, toute absence doit être signalée **immédiatement**. Toute absence non justifiée sera signalée à l'Inspection Académique. De même, l'inscription de tout enfant en maternelle **implique sa présence régulière** avec les mêmes horaires, les mêmes impératifs que pour l'école élémentaire. Les autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des parents, pour répondre à **des obligations de caractère exceptionnel**.

DATES DES VACANCES

Rentrée des enseignants : mercredi 31 août 2016

Rentrée des enfants : jeudi 1 septembre

Vacances de Toussaint : du mercredi 19 octobre
après la classe au jeudi 3 novembre au matin

Vacances de Noël : du vendredi 16 décembre après
la classe au mardi 3 janvier 2017 au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 17 février après la
classe au lundi 6 mars au matin

Vacances de printemps : du vendredi 14 avril après
la classe au mardi 2 mai au matin

Ascension : du mercredi 24 mai après la classe au
lundi 29 mai au matin

Vacances d'été : le vendredi 7 juillet après la classe

ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents
d'élèves au Conseil d'Ecole auront lieu le **vendredi
7 octobre 2016**

Afin d'établir les listes de candidatures,
nous vous demandons de bien vouloir nous
informer de votre intention d'être ou non
candidat à ces élections en complétant le
bulletin ci-dessous.

Je soussigné(e) M. / Mme

.....



souhaite / ne souhaite pas (1) être
candidat aux élections des représentants des
parents d'élèves au Conseil d'Ecole pour l'année
scolaire 2016/2017

(1) Rayer la mention inutile.

RAPPEL : Les déclarations de candidatures doivent
parvenir au plus tard le **vendredi 23 septembre
2016.**

Plus d'infos...



SIGNATURE

J'ai pris connaissance des informations

